



## **Vaccination contre le COVID-19 : conditions d'utilisation de l'application en ligne VacMe** (Etat au 09.06.2021)

### **1. Objet**

<sup>1</sup> Le présent document règle les conditions d'utilisation de l'application en ligne VacMe, destinée à faciliter le processus de vaccination contre le COVID-19 conformément à la stratégie du canton de Berne et aux directives de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

<sup>2</sup> VacMe est une application en ligne avec accès sécurisé (<https://>).

- a. Elle permet aux Bernoises et aux Bernois qui souhaitent se faire vacciner de s'enregistrer et de prendre rendez-vous dans les lieux de vaccination à disposition. L'attestation de vaccination reconnue qui est remise après l'injection peut être obtenue sous forme électronique (transfert possible aux autorités fédérales compétentes permettant la création d'un certificat de vaccination COVID-19).
- b. Les personnes qui ne sont pas en mesure de s'inscrire et de prendre rendez-vous par voie électronique peuvent contacter un centre d'appel du canton, qui s'en charge à leur place en inscrivant les données requises dans VacMe.
- c. L'application permet aux fournisseurs de prestations mandatés par le canton de gérer la vaccination, l'administration, la documentation et le rapport conformément aux directives de l'OFSP.

### **2. Accès et utilisation**

<sup>1</sup> La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) et les administrateurs des centres de vaccination accordent les droits d'accès et d'administration requis pour l'utilisation de VacMe au personnel de santé responsable et auxiliaire ainsi qu'au personnel administratif.

<sup>2</sup> La DSSI et les administrateurs des centres de vaccination sont responsables de gérer les droits d'utilisation. Ils garantissent en particulier que les personnes qui n'ont plus besoin de VacMe pour remplir leur cahier des charges ne disposent plus des droits d'accès à l'application.

<sup>3</sup> La DSSI se réserve le droit de limiter ou d'interdire l'accès à l'application en cas de soupçon d'abus.

<sup>4</sup> La DSSI retire le droit d'utiliser l'application aux centres de vaccination dont l'autorisation d'exploiter est retirée ou arrivée à échéance.

### **3. Disponibilité sans garantie**

<sup>1</sup> VacMe est accessible 24 heures sur 24 (en dehors des fenêtres de maintenance annoncées). Il ne peut être exclu cependant que l'application soit indisponible lors des travaux de maintenance non annoncés ou de dérangements techniques, et notamment aux heures de pointe.

<sup>2</sup> Le canton de Berne décline toute responsabilité en ce qui concerne les éventuelles conséquences d'une

indisponibilité du système, sauf accord contraire explicite avec l'exploitant-e du centre de vaccination dans le cadre du contrat de prestations.

### **4. Mise à disposition, exploitation et gestion**

<sup>1</sup> L'application VacMe est mise à disposition et gérée par la société DV Bern AG.

<sup>2</sup> Il revient à DV Bern AG d'assurer l'exploitation de VacMe (sécurité, réseau, puissance, sécurité des données, etc.).

<sup>3</sup> DV Bern AG met une ligne téléphonique à disposition en cas de problème technique.

### **5. Frais**

<sup>1</sup> L'utilisation de VacMe est gratuite.

### **6. Protection des données et confidentialité**

<sup>1</sup> Les centres de vaccination sont considérés comme autorités au sens de la loi du 19 février 1986 sur la protection des données (LCPD ; RSB 152.04) et sont tenus d'en respecter les dispositions (art. 2, al. 6. lit. b LCPD).

<sup>2</sup> Les données saisies dans VacMe ne sont pas utilisées à d'autres fins que la mise en œuvre du processus de vaccination. Elles sont protégées efficacement contre des tiers non autorisés.

<sup>3</sup> Les informations de connexion à l'application ne doivent pas être divulguées.

### **7. Responsabilité**

<sup>1</sup> Le canton de Berne et DV Bern AG ne répondent pas des dommages dus à l'utilisation de VacMe. L'utilisateur agit à ses risques et périls.

### **8. For juridique et droit applicable**

<sup>1</sup> Tout litige lié à l'utilisation de l'application relève du tribunal du siège de l'administration cantonale à Berne. Le droit suisse est seul applicable.

### **9. Renseignements**

<sup>1</sup> En cas de question sur la stratégie de vaccination :  
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration  
Office du médecin cantonal  
Rathausgasse 1  
Case postale 3000 Berne 8

<sup>2</sup> En cas de question sur l'application VacMe :  
DV Bern AG  
Nussbaumstrasse 21  
Case postale 106  
3000 Berne 22